
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 21/1 (199410.11588/fr.1994.1.58859)

DOI:

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

implantée participe de l'effort d'embellissement souhaité par le prince et accueille tant les établissements religieux inséparables de la dignité princière que les maisons de ceux qui sont associés au gouvernement. Les conclusions que H. PATZE et W. PARAVICINI ont dégagées de cet ensemble de contributions devront être lues et méditées.

Jean RICHARD, Dijon

Michel PAULY, *Luxemburg im späten Mittelalter. I. Verfassung und politische Führungsschicht der Stadt Luxemburg im 13.–15. Jahrhundert*, Luxembourg (Imprimerie de la Cour P. Linden) 1992, 587 p. (Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal, 107 / Publications du CLUDEM, 3).

Dans la veine féconde d'histoire des villes et la prosopographie de leurs dirigeants, l'ouvrage de M. P. peut être considéré comme un maître livre, mûri et fécondé par un travail d'équipe. Enrichissant une analyse exposée avec clarté et pédagogie, cartes, graphiques et tableaux offrent une rare perfection matérielle. Facilement utilisable la bibliographie se présente de façon raisonnée et très dense, faute de pouvoir être complète¹.

L'auteur évite deux écueils redoutables dans ce genre d'enquête aux sources nécessairement lacunaires: l'enlèvement prolix mais sec dans les institutions et l'approximation dans le choix des familles désignées (par les historiens) pour faire partie du patriciat. En ce qui concerne les institutions, M. P., en guise de copieuse introduction reprend la fameuse charte de franchise accordée par la duchesse Ermesinde en 1244², pour en retenir l'organisation des fonctions de pouvoir des 7 échevins à vie (choisis par le comte), du juge annuel (élu par les échevins mais confirmé par le prince) et des bourgeois avec leurs droits (les hommes du comte peuvent le devenir avec sa permission) et leurs obligations fiscales ou militaires, très précisément indiquées. Quant au «patriciat», le terme n'est utilisé que pour expliquer le pourquoi de la préférence de l'auteur pour l'expression neutre en allemand de couche sociale dirigeante (Führungsschicht), M. P., en effet, restreint (!) judicieusement son corpus aux 70 familles ayant effectivement participé au gouvernement urbain et se garde de l'étendre aux familles susceptibles de fournir des magistrats. Une grille d'analyse rigoureuse des lignages donne à chaque échevin ou juge une dimension remarquable par l'épaisseur du temps et de l'espace: chaque notice de famille comprend la généalogie, les alliances, les bases économiques des fortunes, les charges publiques, les relations avec le prince, les étapes de la montée au gouvernement, le cursus des apparentés et descendants.

Les grands traits des dirigeants luxembourgeois apparaissent avec clarté. Si, en moyenne, les échevins, dont l'origine se trouve sans équivoque dans la ministérialité comtale, restent en charge pendant 15 ans et un mois, ce temps a tendance à s'allonger à partir du XIV^e siècle, sans doute en relation avec un recrutement attesté d'hommes plus jeunes mais l'âge est inversement proportionnel à l'expérience des affaires publiques puisque M. P. établit que si avant le XV^e siècle les échevins ne les avaient guère pratiqué, après la période bourguignonne en revanche, bon nombre d'entre eux avaient déjà participé à l'administration urbaine (receveur, responsable financier: Baumeister, juge en matière de vin etc). Les familles d'échevins se consolident en réseau par les mariages surtout au XIII^e siècle (65 % sont apparentés dans le cadre de 27

1 A l'appui de l'étude de la charte de franchise, l'ouvrage de Marita BLATTMANN aurait été de quelque utilité quant à la méthode comparative (*Die Freiburger Stadtrechte zur Zeit der Zähringer, Rekonstruktion der verlorenen Urkunden und Aufzeichnungen des 12. und 13. Jahrhunderts*, 2 vol., Freiburg/Würzburg 1991). Avec les travaux sur le patriciat, signalons celui de Martin ALIOTH, *Gruppen an der Macht, Zünfte und Patriziat in Strasburg im 14. und 15. Jahrhundert* (Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft), t. 2, 1988.

2 La démonstration est très convaincante qui prouve que son modèle n'est pas la charte de Beaumont mais celle de Bar le Duc, en famille avec celle de Troyes octroyée par Thibaud IV en 1230.

familles) mais l'ouverture devient une nécessité génétique et économique. A cet égard l'étude extrêmement méticuleuse (cartes à l'appui) des propriétés foncières et des rentes, présente l'image type des magistrats de villes moyennes: accaparement³ de terres, vignes et bâtiments agricoles à l'extérieur de la ville⁴ avec le souci d'exploitation et des ventes effectives au marché.

Même si l'aspiration à entrer dans la noblesse souvent réalisée, même après sa fermeture, à la fin du XV^e siècle, par le biais des canonicats, conditionne le choix des modes de vie, de l'habitat concentré dans certains quartiers de la ville (plan très suggestif p. 445), de participation aux affaires, pour autant les Luxembourgeois restent actifs et n'entrent pas dans la société des «oisifs» caractéristiques des grandes métropoles du grand commerce. Dans la seconde moitié du XV^e siècle se dessinent des forces nouvelles puisées dans les activités commerciales et le vin en particulier mais sans monopole ni exclusive⁵. L'origine et l'évaluation des fortunes reste cependant difficile à cerner compte tenu de sources: charges publiques, terre ou vigne, opérations de crédit? L'étude prosopographique de ces magistrats serait incomplète sans l'évocation des liens habituels avec l'Eglise (perception de revenus, placement des fils et filles et fondations pieuses) ou avec le prince au service duquel aspirent d'entrer les magistrats à la fin du XV^e siècle. Les fonctions d'échevins ne constituent plus alors un but de carrière mais une étape avant la cour ducale.

Au delà de ce qui représente déjà une bonne raison d'apprécier l'ouvrage, l'auteur offre une étude très neuve de la montée au pouvoir de ces élites, grâce au suivi méticuleux de 135 personnes (120 échevins listés par ordre chronologique et classés suivant l'organisation des 7 bancs) dont 77 sont issues de 27 familles ayant «fourni» plusieurs magistrats. M. P. distingue 5 étapes:

- jusqu'en 1270: recrutement dans la ministérialité qui, loin de constituer une force contrariant la constitution de la bourgeoisie, a été une dynamique⁶ dans l'émergence d'une conscience plus grande des intérêts de la ville;
- 1270-1300: fusion sociale des ministériaux et des bourgeois dont les fils cadets ou les frères entrent dans le haut clergé et la chevalerie;
- 1300-1330/40: phase essentielle de transition au cours de laquelle la principale source de richesse provient de la terre et des rentes;
- 1330/40-1420/43: effets de la peste ou tendances profondes? le développement de l'élite dirigeante correspondrait le mieux pendant cette période à la notion de «patriciat»: peu de familles mais beaucoup de leurs membres longtemps au pouvoir, mariages et modes de vie les rapprochant de la noblesse, moyens financiers importants (surtout spéculation immobilière et crédit), émergence enfin de ces magistrats de référence que sont les «echte». Une certaine bourgeoisie avec les maîtres des métiers entre en magistrature.
- 1444-1500: sous la domination bourguignonne le corps des échevins se renouvelle et s'oriente plus vers les activités économiques du commerce, du transport et de l'hôtellerie. La tutelle directe et très présente du duc aspire beaucoup de magistrats dans les charges affermées ou directement à la cour.

L'étude de M. P., attentive, systématique, sur la base d'un large corpus à l'horizon de 2 siècles 1/2, dégage trois composantes interactives du pouvoir dans la ville de Luxembourg; le prince (comte ou duc) dominant sans partage jusqu'au début du XIV^e siècle (l'échec d'une révolte en 1289 en est la preuve), puis, sans heurt, un vivier social de dirigeants se met en

3 Comme l'auteur le précise, il est cependant presque impossible en raison des sources disponibles de comparer avec les autres catégories sociales (pas de listes de bourgeois etc.).

4 Ce qui, comparativement à d'autres villes, est remarquable; la spéculation foncière sur des immeubles au cœur des villes se rencontre plus habituellement. Pour Luxembourg on pourrait presque parler de bourgeois paysans (Ackerbürger) si le poids politique du prince avait été moindre.

5 Ces problèmes feront l'objet d'un second volume dont on ne peut que souhaiter la parution prochaine.

6 Mêmes conclusions que Knut SCHUTZ pour Trèves, H. M. MAURER pour les Haugk de Rottweil, ALIOTH pour Strasbourg etc. et déjà, dans leurs synthèses, Erich MASCHKE et J. SYDOW.

place et prend l'initiative, enfin, au début du XV^e siècle, grâce à l'essor économique de la ville, la bourgeoisie des métiers émerge et partage le pouvoir. Une des grandes leçons de ce beau travail, c'est que Luxembourg n'a pas connu une succession de pouvoirs mais une cohabitation. La ville n'a jamais été indépendante de son prince, exemple type d'une ville forte devenue ville-résidence?

Odile KAMMERER, Colmar

Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Les finances du duc de Bourgogne Philippe le Hardi (1384–1404). Le montant des ressources*, Bruxelles (Académie Royale) 1990, 309 S. (Académie Royale de Belgique. Mémoires de la classe des lettres, collection in-8°, 2^e série, t. LXVIII, fascicule 3).

Die von der Académie Royale de Belgique preisgekrönte Arbeit setzt sich zum Ziel, die Finanzen Herzog Philipps des Kühnen aus dem Hause Valois von 1384, als er nach dem Tod seines Schwiegervaters, des Grafen Ludwig von Male, Flandern, das Nivernais, das Rethelois, das Artois und andere Herrschaften erbte, bis Philipps Tod 1404 zu analysieren. Schwierigkeiten bereiten Vf. die Quellen. Denn die Rechnungen, auf die er sich stützen muß, sind nicht für jedes Jahr und unglücklicherweise auch nicht für alle Teile des Herzogtums aus gleicher Zeit erhalten. Jedoch meistert er die Schwierigkeiten und gibt über die Quellengrundlagen ausführlich Rechenschaft. Noch ein weiterer Umstand bereitet ihm Kopfzerbrechen. Wie auch in anderen Territorien und Reichen üblich, gingen nicht alle Einkünfte an die Zentrale oder wurden dort registriert, sondern manche Einnahmen wurden auf Anweisung des Herzogs oder seiner Umgebung an Ort und Stelle verbraucht oder Gläubigern zur Befriedigung ihrer Forderungen angewiesen, so daß auch die Rechnungen der Hauptsteuereinnahmer der einzelnen Reichsteile nicht die vollständigen Einnahmen und Ausgaben enthalten müssen, ganz zu schweigen von den Rechnungen der Zentrale. Vf. ist daher bei der Beurteilung der Gesamteinnahmen und -ausgaben immer wieder auf Schätzungen angewiesen, die er vorsichtig und umsichtig vorgenommen hat und als solche kennzeichnet. Der Leser wird auf diese Unwägbarkeiten stets aufmerksam gemacht, so daß ihm ein eigenes Urteil möglich bleibt.

Spannend zu lesen sind die Ausführungen über die recht unterschiedliche Finanzverfassung, Verwaltungspraxis und die Erhebungsmethoden in den einzelnen Teilen des Herzogtums. Trotz aller Zentralisierungs- und Vereinheitlichungsbemühungen des Herzogs blieben historisch bedingte Besonderheiten bestehen, die der Herzog aus verfassungsrechtlichen Gründen gar nicht alle hätte ändern können, selbst wenn er es gewollt hätte. Dazu waren beispielsweise einzelne Herrschaften zu sehr mit Frankreich verbunden, da der französische Krieg an der Steuer oder Teilen der Einkünfte beteiligt war. Aufschlußreich ist die Analyse der Anteile der einzelnen Herrschaften am Gesamtsteueraufkommen des Herzogtums. Es zeigt sich, daß Burgund und Reichsflandern vielleicht noch zusammen mit dem Artois die größten Steueraufkommen hatten. Alle anderen Landesteile fielen den beiden oder dreien gegenüber stark ab (vgl. die Tabelle auf S. 167). Das lag nicht an der unterschiedlichen Größe der Teile des Herzogtums, sondern ist, worauf Vf. besonders hinweist, auf deren verschiedenartige Wirtschaftskraft zurückzuführen. Die ökonomisch entwickelten Gebiete Burgund, Flandern und Artois konnten mehr Steuern als die mehr agrarisch strukturierten Teile des Herzogtums aufbringen. Dem Herzog ist es gelungen, sich die neue Wirtschaftskraft dienstbar zu machen und einen Teil des Sozialprodukts in seine Kassen zu leiten.

Wie alle Fürsten und Regenten stand der Herzog vor dem Problem, Einnahmen und Ausgaben kontrollieren zu müssen. Dazu hatten schon Philipps Vorgänger die Schriftlichkeit eingeführt. Sie wurde für alle Landesteile verbindlich. Ferner mußten alle Steuereinnahmer der Länder mit der Zentrale abrechnen. Die Zentrale wurde wiederum kontrolliert. Was der Herzog in den Ländern vorgefunden hatte, hat er zu vervollkommen gesucht. Schließlich ist